

## Position de la plateforme *Pour une autre PAC* pour la PAC post 2020 sur les programmes opérationnels

### 1. Une vocation : l'alimentation

- *Pour une autre PAC* demande à ce que la PAC devienne une Politique Agricole et Alimentaire Commune. Pour cela, ses outils doivent être réorientés pour servir une finalité alimentaire.
- Les programmes opérationnels représentent un bon exemple de mesure de la PAC pour laquelle ce changement d'approche doit être opéré.
- Ils doivent ainsi servir un objectif de souveraineté alimentaire. Cela signifie qu'ils doivent être mis au service, d'une part, de l'indépendance de l'UE vis-à-vis des pays tiers et d'autre part, du respect de la souveraineté alimentaire des pays du Sud, notamment en diminuant voire en supprimant les importations de soja et d'OGM.

### 2. Programmes opérationnels classiques

- Aujourd'hui, les programmes opérationnels sont des outils conçus pour des filières longues, d'échelle au moins nationale, standardisées et en grande partie tournées vers l'export. À titre d'illustration, le programme en faveur des fruits et légumes frais bénéficie au premier rang à CERAFEL (plus de 19 millions € en 2019 !) puis au deuxième rang à Savéol (6,7 millions €, toujours en 2019), tous deux gros producteurs de tomates et autres fruits et légumes hors sol sous serres chauffées, alors que dans le même temps, la PAC n'alloue aucune aide aux maraichers ou arboriculteurs de pleine terre sur des petites surfaces.
- En ceci, les programmes opérationnels sont symptomatiques de l'orientation générale de la PAC et doivent être réorientés pour être relégitimés.
- Dans la prochaine PAC, il est pertinent de conserver l'outil des programmes opérationnels dans le cadre de l'organisation commune des marchés, dès lors que ceux-ci :
  - N'intègrent pas qu'un seul type d'acteurs, mais sont bien trans-filière
  - Ne visent pas l'export de produits européens vers des pays-tiers
  - Peuvent être territorialisés, à échelle d'un bassin de production
- Les programmes opérationnels doivent concourir au développement d'un chaîne de valeur, et non d'un seul type d'opérateurs, répondant à un besoin insuffisamment satisfait dans un territoire donné. Ils doivent s'inscrire dans la logique d'une construction partenariale de démarches alimentaires territorialisées (par exemple, pouvant inclure la restauration collective).

### 3. Nouveaux programmes opérationnels pour les filières aux choix des États membres

- Sur impulsion de la France, la réforme de la PAC offrira aux États membres la possibilité de créer de nouveaux programmes opérationnels sur les filières de leur choix.
- *Pour une autre PAC* applique les mêmes recommandations à ces nouveaux programmes qu'à ceux déjà existants (voir partie 2).

- *Pour une autre PAC* salue l'engagement du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation à mettre ce nouvel outil à disposition de la filière des légumineuses en France. Dans cette perspective, *Pour une autre PAC* demande à privilégier la structuration des filières de légumineuses à destination directe de la consommation humaine, en intégrant pleinement un appui au développement de la demande (et donc pas uniquement à la structuration de l'offre).
- *Pour une autre PAC* souligne l'opportunité offerte par ces nouveaux programmes pour accompagner des filières traditionnellement peu soutenues par la PAC et pourtant ayant un besoin urgent de transition environnementale et de bien-être animal, à l'instar de la filière porcine.